

J'ai des voisins très âgés. Puis-je passer les voir ?

S'ils ont besoin d'**aide indispensable**, oui (cas d'assistance aux personnes vulnérables).

Mais rappelez-vous que les seniors sont les personnes les plus vulnérables et qu'il faut **les protéger le plus possible de tout contact**. Votre visite doit être indispensable.